



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ANIMATEUR PRÉVENTION DU SECTEUR TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE (APTRL).

Dernière mise à jour le 20/07/2026.

OBJECTIF

Sous la responsabilité et en collaboration avec son chef d'établissement, l'APTRL contribue à la démarche de prévention globale et pérenne initiée et pilotée par sa direction. A partir d'un diagnostic Santé et sécurité du travail (S&ST), il élabore un ou des projets de prévention des risques professionnels, qu'il anime en relation avec les acteurs de prévention internes ou externes de l'entreprise. Il conduit ses projets, selon les besoins de l'entreprise (Risques routier, chutes...) ou en réponse aux programmes prioritaires du réseau de l'Assurance maladie-Risques professionnels (Prév'AT, TMS, RPS...) comme par exemple, un projet de prévention des TMS selon les exigences et attentes du programme national TMS Pros.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision
- Etablir un état des lieux S&ST de son entreprise
- Identifier, observer et analyser une situation de travail
- Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son entreprise.
- Participer au développement d'une démarche de prévention pérenne dans son entreprise
- Connaître les principaux risques du secteur
- Proposer et mettre en place des actions de prévention
- Participer à l'analyse d'un accident du travail
- Concevoir, cadrer et animer un projet de prévention selon les besoins de son entreprise

Tarif	nous consulter
Réf.	Prev07
Contact	0297611182 contact@poleformation.bzh https://www.poleformation.bzh/

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié(e) désigné par son employeur ou prestataire externe, il peut exercer son activité à temps partiel ou complet

PRÉ-REQUIS

- Autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » en formation à distance sur le site de l'INRS ou en présentiel dans les CARSAT.
- Formation du dirigeant au management de la S&ST

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel 6 jours (3+2+1),

2 ½ journées d'accompagnement programmées en entreprise avec le formateur et le dirigeant.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

Les 3 blocs de compétences dissociables

DÉBOUCHÉS

Animateur de prévention, animateur sécurité, chargé de prévention, salarié déclaré compétent.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Salle équipée / études et analyses de postes de travail L'apprenant sera certifié sur la base des travaux réalisés en entreprise et sur les épreuves certificatives en fin de formation. Planifier 5 jours (2 x 2.5 jours) pour leur réalisation.

TAUX D'OBTENTION

<https://www.poleformation.bzh/satisfaction-et-reussite/>

SUITES DE PARCOURS

MAC (Maintien et actualisation des compétences)

 Niveau Autres formations professionnelles continues	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 4 mini > 8 maxi	 Durée 42 heures / 6 jour(s)
---	---	--	---

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.



PROGRAMME

Programme théorique

Présentation du dispositif de prévention du transport

- Rôle et mission de l'APTRL

Compétence 1 : Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels, globale, mobilisatrice et pérenne dans son entreprise

Les enjeux de la prévention

- Humains, économiques, réglementaires et juridiques, sociétaux
- Les statistiques et indicateurs de la branche professionnelle
- Les coûts directs et indirects

La démarche de prévention

- Les valeurs et principes d'une démarche globale et pérenne
- Le programme national TMS pros
- Les acteurs de la prévention internes et externes
- La lettre d'engagement

État des lieux d'une entreprise pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités.

- Les outils à disposition : GPSST, DIGEST...
- Les documents de l'entreprise (DU, registres, fiche entreprise, PV de CSE, ...)
- les indicateurs SST

Compétence 2 : Concevoir, cadrer et animer un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise

Méthodologie et cadrage de projet(s) de prévention

- La construction
 - Des enjeux stratégiques aux objectifs opérationnels
 - Les étapes et éléments du projets (moyens, planification, freins, leviers, communication,...)
 - Les critères d'évaluations et les indicateurs
 - La note de cadrage
- Animation d'un projet de prévention
 - Le suivi et la communication
 - L'organisation et l'animation de groupe de travail

TMS Pros dans le cas du projet de prévention des TMS d'une entreprise ciblée ou souhaitant rentrer dans le programme national.

Compétence 3 : Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

L'évaluation des risques professionnels (EVRP)

- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les différents risques du secteur (Chute, Routier, TMS, RPS...)
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...)
- L'analyse d'une situation de travail et le repérage d'une situation dangereuse
- Les remontées « terrain » des APS TRL-TRV
- L'identification des causes
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration.

L'analyse d'un accident du travail

- Le recueil de faits suite à un Accident de Travail
- Identifier les causes

POLE FORMATION - N° SIRET 80284086800045 - RCS Vannes - Code APE 85.59A - Zone de kermelin 56890 SAINT-AVE France - Tél. : 0297611182
- contact@poleformation.bzh - <https://www.poleformation.bzh/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53560894356 auprès du/de la Préfet de Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



- Le classement des actions de prévention proposées

Le plan d'action

- L'identification et la hiérarchisation des pistes d'amélioration
- Les 3 niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire)
- Le plan d'action et la planification
- L'alimentation du document unique des risques professionnels (DUERP)
- Le protocole de sécurité

Programme pratique

- Diagnostic S&ST
- Élaboration d'un projet de prévention prenant en compte la lettre d'engagement de sa direction
- Rédaction d'une note de cadrage du proje
- Analyse de situations de travail et d'accidents du travail
- L'identification et la hiérarchisation des pistes d'amélioration
- Le plan d'action et la planification

LES PLUS

Une formations sectorielle, pour lutter contre les principaux risques professionnels liés aux : manutentions, troubles musculosquelettiques (TMS), risques psychosociaux (RPS), risque routier, chutes.. Elle s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement, et fait suite à celle du dirigeant qui aura à élaborer et à mettre en œuvre la démarche de prévention globale et pérenne. Cet accompagnement s'appuiera sur les projets spécifiques aux besoins de l'entreprise animés par l'APTRL.

INTERVENANT(S)

Formateur certifié INRS

ÉVALUATION

Épreuve certificative en fin de formation.,
Travaux d'application réalisés en entreprise

ATTRIBUTION FINALE

Certificat d'APTRL de l'Assurance maladie
–Risques professionnels et l'INRS.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et actualisation des compétences d'APTRL